

Charleroi, le 30 août 2024.

Rue de la Rivelaine, 21 6061 CHARLEROI

Tél.: +32 (0)71 33 77 11

info@aviq.be www.aviq.be

A rappeler dans toute correspondance

Nos réf. : AVIQ/SAN/DSMI/BEP/08.2024/209 Annexe : Formulaire livraison en officine

Objet: Campagne de vaccination automne/hiver 2024-2025.

Docteur, Madame, Monsieur,

Le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) a rendu son avis concernant la vaccination grippe pour cette saison automne/hiver 2024-2025 : Avis 9831 CSS

Dans l'attente d'un avis similaire au sujet de la vaccination contre le COVID-19, nous vous faisons parvenir les informations déjà disponibles.

Le vaccin proposé contre le COVID-19 pour les plus de 12 ans est un vaccin ARNm Comirnaty (Pfizer BioNTech) adapté au sous-variant JN.1. Ce vaccin est RTU (ready to use) et ne doit donc pas être dilué avant injection. Il reste gratuit cette année et sera disponible à partir du lundi 9 septembre 2024 en prenant contact avec une pharmacie wallonne pour commander vaccins et matériel nécessaire.

Pour ce faire, trois possibilités sont offertes :

- La délivrance de flacons (comptant 6 doses chacun) valables <u>12 heures</u> à partir de la sortie du frigo de la pharmacie.
- 2. La préparation de seringues préremplies par le pharmacien, prêtes à l'emploi, valables <u>6</u> heures à partir du percement du flacon servant à la préparation dans la pharmacie.
- 3. Si vous disposez d'un frigo médical <u>ET</u> d'une sonde de mesure de température agréée, les flacons seront valables <u>10 semaines</u> à partir de leur date de décongélation s'ils sont conservés à une température contrôlée comprise entre 2 et 8°C. Il faut que la sonde accompagne le vaccin lors de son transport entre la pharmacie et votre frigo. A noter que même dans ce cas, dès que le flacon est percé, la validité repasse à <u>6 heures</u>, pour raison de perte de stérilité.



Une commande groupée pour une institution doit se faire via les pharmacies sur le formulaire en annexe reprenant :

- Le nom, le prénom et le numéro NISS de chaque patient.
- Le cachet du médecin reprenant ses coordonnées ainsi que son numéro INAMI.

Cette vaccination est désormais annuelle : une seule dose du vaccin sera administrée, quel que soit le statut vaccinal, minimum 6 mois après la dernière dose.

Toute question concernant cette vaccination peut être adressée à vaccin.covid@avig.be

Outre la vaccination grippe et COVID-19, la période est idéale pour évaluer le statut vaccinal pour d'autres pathologies respiratoires : le pneumocoque, la coqueluche et le RSV.

Nous insistons sur l'enregistrement des vaccinations, en vous rappelant que Vaccinnet ne peut être utilisé que pour enregistrer les vaccinations <u>COVID-19</u>. Les autres vaccinations sont à encoder dans les logiciels médicaux afin d'être reprises dans le futur outil de vaccination wallon. Pour les pharmaciens, l'encodage se fait via les eforms dédiés.

Nous vous remercions d'avance pour votre précieuse collaboration.

Direction Surveillance des Maladies Infectieuses
Agence pour une Vie de Qualité
Département Santé
Direction Surveillance des Maladies Infectieuses
Rue de la Rivelaine, 21
6061 CHARLEROI
surveillance.sante@aviq.be

